



Lavour le 28 novembre 2017

A Madame la Ministre de la Santé

Objet : Demande réitérée d'enquête administrative

Madame la Ministre,

Il y a 6 mois, le 23 mai dernier, nous vous demandions par lettre d'examiner avec la plus grande attention la situation du CH Lavour.

Nous attirons votre attention sur une affaire lourde en lien avec deux lettres de deux équipes différentes signées par 30 agents et qui dénonçaient dans les deux cas des faits graves et des agissements insupportables.

Ces agents mettaient clairement en cause le même médecin pour des faits lourds et répétés dans le temps.

Pour rappel, depuis la première lettre reçue mi-décembre par la CGT du CH Lavour nous avons multiplié les démarches et sollicité l'ancienne Ministre, l'ARS81, l'ARS Occitanie, la DGOS, le CNG et l'IGAS pour demander une enquête administrative externe comme validée en CHSCT et plus récemment en CTE.

Cela va faire bientôt un an que des agents ont dénoncé des faits.

A ce jour nous en sommes toujours au même point. Rien n'a été fait, c'est grave et consternant.

L'enquête administrative que nous réclamons n'est toujours pas diligentée un an pratiquement après les faits. La situation est véritablement insupportable.

Le silence lourd des autorités de tutelles et l'absence d'enquête administrative sont d'autant plus incompréhensibles au moment où le Président de la République a chargé le gouvernement de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande cause nationale et a annoncé une nouvelle loi sur les violences sexuelles.

La CGT du CH Lavour ne peut que soutenir l'annonce faite par le président de la République d'une loi contre les violences sexistes et sexuelles.

Mais comment ne pas vous dire dans le même temps notre colère et notre incompréhension au regard du décalage entre les effets d'annonces et la situation que nous vivons sur le CH Lavour ?

Madame la Ministre nous vous demandons solennellement et pour la deuxième fois la mise en route de cette enquête administrative externe. Nous vous demandons d'intervenir auprès de la Direction du CNG afin que le nécessaire soit fait dans les plus brefs délais.

Il vous faut mettre en adéquation la volonté affichée de lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et la situation qui nous préoccupe.

Vous avez l'occasion de décliner les modalités de cette lutte dans un hôpital public et d'envoyer un signal fort à des agents dont vous êtes la Ministre de tutelle.

Cette enquête administrative externe, très attendue par les agents du CH Lavour, permettrait de ne pas donner l'impression d'une discipline à deux vitesses, une pour les simples agents l'autre pour les médecins...qui n'auraient pas de compte à rendre.

La demande de la CGT n'est pas celle d'une enquête administrative réalisée à charge mais d'une procédure classique comme pour n'importe quel agent relevant d'une mesure disciplinaire. Pour l'instant nous sommes loin du compte, loin de l'équité de traitement.

Pour information nous n'avons aucune nouvelle des démarches judiciaires : L'enquête préliminaire est-elle terminée ? Si oui quelles sont ses conclusions ? Quelles suites ?

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Jacquie DURAND et Patrick ESTRADÉ
Secrétaires du syndicat CGT du CH Lavour

Copie :

- Directrice ARS Occitanie
- Directeur DT ARS81
- Président du CS
- Directeur du CHU
- Directeur du CH Lavour
- Président CME